

Préfecturale, les résultats médiocres d'une administration tropicalisée

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

27 février 2015

Le rapport sur l'administration générale et territoriale de l'Etat de 2012 devrait être connu de toute la sphère politico administrative de France hexagonale bien sûr, mais aussi de Guadeloupe. Car pour ce qui concerne notre territoire, il regorge de perles qui par la force de l'habitude et du laissez aller ont fini par constituer la norme. Un peu comme si règles et règlements pouvaient être tordus au gré de l'environnement ambiant. Autant le dire tout de suite ce rapport cible essentiellement les préfectures. Celle de Guadeloupe se distingue par les mauvaises places qu'elle accumule aux différents classements. En 2010 la préfecture de Guadeloupe était même classée bonne dernière. Pour être tout-à-fait honnête, le rapport indique toutefois les raisons qui expliquent ces mauvais résultats. 2010 c'est juste après 2009. Une année où la Guadeloupe a été particulièrement secouée par le mouvement du LKP, la préfecture a été fermée plusieurs jours. Par ailleurs, à l'époque, le débit informatique était encore très bas ce qui pouvait expliquer certains retards et puis, indique le rapport, le climat économique social et politique est réputé difficile en Guadeloupe. En tout cas, pas propice au développement économique et à la bonne administration. Selon le rapport administrer en Guadeloupe serait usant. Pour illustrer cette thèse le rapport indique les séjours courts 11, 12, 13 mois des trois derniers préfets d'avant 2012. Admettons. Le reste est cependant beaucoup moins excusable. Ainsi lorsqu'il faut 3 à 5 agents pour 10 000 habitants dans l'Hexagone, en Guadeloupe il en faut 6,92 pour la même population. Pourtant, en dépit de cet effectif étoffé, les services de la préfecture de Guadeloupe connaissent une inflation du budget des heures supplémentaires versées aux agents (70 000 euros par an). Et ce n'est pas tout. Selon le rapport l'absentéisme est de surcroît élevé et carrément institutionnalisé. 10 jours ouvrés par an et par agent pour la Guadeloupe ! Alors qu'en France hexagonale ce chiffre tombe à 5. En dehors des

absences brèves et répétées, les services préfectoraux de Guadeloupe enregistrent des congés longue durée et de longue maladie particulièrement nombreux. Si certains sont incontestables et justifiés d'autres le sont beaucoup moins indique le rapport. Mais le clou concerne les horaires de travail qualifiés d'atypiques par le rapport. C'est bien connu, la préfecture ne travaille ni le vendredi après-midi ni le mercredi après-midi. Contrairement à ce qu'on pourrait croire ce n'est pas la norme, mais un tropicalisme qui a fini par s'installer comme une évidence. Dans l'Hexagone les administrations préfectorales travaillent ces deux après-midi. Quant au carnaval 2015, il a inauguré la semaine des 2 jours travaillés et 3 jours non travaillés au frais du contribuable. C'est sûr, la Guadeloupe s'achemine vers la déclaration des « lundi gras (sic), mardi gras, et mercredi des cendres », comme jours fériés pour cause de fête locale. Pour être juste, il n'y a pas que la préfecture, les mairies, le conseil général, le conseil régional se sont mis au diapason. Et tout le monde trouve cela tout-à-fait normal. Ces demi-journées sont censées être compensées a-t-on expliqué aux inspecteurs, par une arrivée plus matinale au bureau. Quelques fonctionnaires arrivent effectivement avant 8 heures. Mais alors pourquoi interroge le rapport, les guichets n'ouvrent qu'à 8 heures ? Enfin le rapport souligne également un hiatus entre les arrêtés de reconduite à la frontière pris à l'encontre des étrangers en situation irrégulière, appréhendés par les force de l'ordre, et ceux qui sont effectivement expulsés. En vertu d'instructions venus du ministère de l'intérieur, tous les arrêtés ne sont pas appliqués. En 2010, seuls 112 étrangers ont été effectivement reconduits sur les 250 qui faisaient l'objet d'un arrêté. On se retrouve avec une catégorie d'étrangers qui ne sont ni régularisables et qui en principe ne peuvent travailler, et ils ne sont pas non plus expulsés. A chacun son ni-ni !